



PANORAMA DE L'ACTU

15 septembre 2017

LA UNE : le Congrès des HLM à Strasbourg

Le « [Congrès des HLM](#) » a lieu cette année du 26 au 28 septembre 2017 à Strasbourg. Le secteur Hlm loge 11 millions de personnes, selon l'Union Sociale de l'Habitat ; il produit plus de 100.000 logements sociaux par an tout en se devant de continuer à entretenir et rénover les logements de ses locataires ; il génère 300.000 emplois, toujours selon l'USH qui regroupe 720 organismes HLM. Il y a 450 000 attributions de logement social par an et **une attribution sur deux bénéficie à des ménages vivant sous le seuil de pauvreté**, alors qu'il y a dix ans, le ratio était de un sur cinq.

La [politique du logement en France](#) représente un budget annuel de 42 milliards d'euros, dont 18 milliards d'euros consacrés aux APL (10 milliards bénéficiant au secteur privé et 8 milliards au secteur Hlm). La question du financement du logement social sera donc au cœur du congrès de Strasbourg avec en arrière-fond la situation des quartiers, le choc de l'offre, la paupérisation d'une grande partie des locataires du parc social, l'enjeu de la transition énergétique, la mobilité...

Le **projet de loi « Habitat Mobilité Logement »** sera présenté en conseil des ministres le 22 septembre, un texte très attendu par le secteur Hlm qui a fortement réagi à l'idée de faire baisser les loyers en compensation de la baisse des APL. Le gouvernement pourrait « dans le même temps » laisser aux organismes la liberté de réévaluer les surloyers (SLS) perçus auprès de leurs locataires les plus aisés, qui dépassent les conditions d'accès au parc social, alors que 2 millions de personnes sont toujours en attente d'un logement.



A l'occasion du Congrès de Strasbourg, seront remis les **1ers Trophées de l'Innovation Hlm**, valorisant les initiatives innovantes. Parmi la centaine de candidatures reçues depuis juin 2017, 12 ont été retenues par le comité de sélection. Les 12 finalistes présenteront leur projet le 28 septembre 2017 lors du Congrès, et les lauréats seront désignés par un vote des congressistes. Parmi ces candidats, *Habitat de l'III* (Strasbourg) présentera son action [Lieu Commun](#). Première opération d'habitat participatif au sein du logement social, *Lieu Commun* comporte des locaux collectifs mutualisés et associe les locataires à la gestion courante de la résidence (entretien, maintenance) dans une dimension de bien vivre-ensemble et d'ouverture au quartier.

POLITIQUE DE LA VILLE



Bleu Blanc Zèbre

Le [décret](#) daté du 20 juillet 2017 et paru dans le JO du 21, annulant 46,5 millions d'euros de crédits de paiement (et 130,4 millions d'euros d'autorisations d'engagement) initialement affectés à la politique de la ville, a fait réagir une centaine de maires de toutes sensibilités qui ont adressé le 3 août une [lettre ouverte](#) au président de la République.

Des Etats généraux seront organisés à la mi-octobre à l'initiative des maires réunis dans le mouvement Bleu Blanc Zèbre associé à Ville & Banlieue et Villes de France. Dans une [tribune](#) publiée le 5 août, BBZ appelle à un "Grenelle de la fraternité dans les quartiers" qui regrouperait "acteurs, experts, collectivités, grands leaders associatifs, monde scolaire, entreprises engagées..." Le 5 septembre, Emmanuel Macron a indiqué aux préfets que les crédits de politique de la ville seront "maintenus" en 2018. Mais cette annonce suffira-t-elle à apaiser les esprits ?

Maisons de services au public (*portes ouvertes du 18 au 23 septembre*)

Les Maisons de services au public délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques. [Découvrez en 2 minutes](#) chrono ce qu'est une Maison de services au public. Pour trouver la Maison de services au public la plus proche de chez vous, [cliquez ICI](#)

TRANSPORT

Journée du transport public

Ce 16 septembre 2017, la [Journée du transport public](#), qui s'est tenue dans le cadre de la [Semaine européenne de la mobilité](#), a mis au centre des préoccupations la question de la qualité de l'air. La journée a permis de mettre en avant les actions d'une centaine de collectivités et de leurs exploitants dans les réseaux de transports régionaux, urbains et interurbains : gratuité (Niort) ou pass à 1 euro, renouvellement de la flotte sans diesel, bus électriques, services d'autopartage, location de vélos, mise à disposition de presse à bord des bus (Brive la Gaillarde), offres pour se rendre sur les sites patrimoniaux en lien avec les [Journées européennes du patrimoine](#) qui se tenaient en même temps.

Assises de la mobilité : les positions de la FNAUT

En lançant le 19 septembre les Assises de la mobilité, la ministre en charge des transports, Elisabeth Borne, table sur une loi de programmation début 2018 qui mettra la priorité aux transports du quotidien.

Dans cette perspective, la *Fédération nationale des associations d'usagers des transports* (Fnaut) continue de défendre des efforts financiers supplémentaires pour améliorer le fonctionnement des TER et des Intercités et milite pour un 4e appel à projets en faveur des transports collectifs en site propre (TCSP). La Fnaut, qui regroupe 160 associations (80.000 adhérents au total) et vient d'adapter son organisation au nouveau découpage des régions, a rédigé une série de [fiches thématiques](#) résumant ses positions.

SOLIDARITES

Ouragan Irma dans les Antilles : le [lien pour un soutien](#), ouvert par la Croix-Rouge.



La pauvreté en France

Ne pas pouvoir se soigner, s'alimenter sainement... 37 % des Français interrogés dans le dernier *baromètre Ipsos-SFP* pour le Secours populaire (sondage réalisé fin juin 2017 par téléphone sur un échantillon de 1005 personnes représentatif de la population française) déclarent avoir déjà connu « une situation de pauvreté »... Le Secours populaire pointe un contexte de précarisation de la société où 19% des sondés déclarent vivre à découvert. Les seniors sont particulièrement touchés. L'association appelle à plus de «solidarité» plutôt qu'à davantage d'«assistantat» face à cette situation. Une autre enquête, le *baromètre Cofidis / CSA* confirme cette réalité : il manque en moyenne 484 € par mois aux Français pour vivre confortablement. Le montant moyen du découvert en fin de mois est de près de 400 €.

Fraude ou atteinte aux droits des usagers ?

La lutte contre la fraude aux prestations sociales - portée par de nouvelles technologies comme le *Data Mining* et les croisements de fichiers (entre les CAF et les impôts par exemple) - est désormais une composante incontournable de la stratégie des organismes de protection sociale. Dans un [rapport publié le 7 septembre](#), le défenseur des droits s'appuie sur un accroissement du nombre de réclamations touchant à ces contrôles pour dénoncer les excès et les dérives, qui sont autant d'atteintes aux droits des usagers (ciblage discriminatoire des « suspects », procédures de recouvrement discutables). La pression des objectifs chiffrés, souvent repris dans les conventions d'objectifs et de gestion (COG) avec l'Etat, n'est pas étrangère à ce glissement. Le défenseur des droits formule plusieurs propositions portant sur une meilleure information des demandeurs et bénéficiaires de prestations, sur un renforcement des droits de la défense et sur la préservation de la dignité des personnes. Plus largement, le défenseur des droits plaide pour l'instauration d'un "droit à l'erreur", qui faciliterait la distinction entre la fraude et les simples indus. La fraude - à ne pas confondre avec les simples indus - ne représenterait que 3% du montant total des prestations sociales et concernerait un très faible nombre d'allocataires (0,36% pour la branche Famille, par exemple). Et son montant détecté (678 millions d'euros en 2015) est sans commune mesure avec l'évaluation de la fraude fiscale (21,2 milliards d'euros). En liens : [le communiqué](#), [la synthèse du rapport](#).

Prime d'activité, AAH

La prime d'activité, versée aux travailleurs à revenus modestes, augmentera de 20 euros par mois... dans un an, en octobre 2018, pour tous les bénéficiaires. A partir de 2019, une seconde étape sera engagée, pour atteindre progressivement 80 euros de gain de pouvoir d'achat mensuel pour un salarié au Smic. Cette revalorisation s'ajoute au bénéfice lié à la mesure d'allègement des cotisations sociales», qui représente «un gain de 20 euros dès 2018 pour un salarié au Smic», précise le gouvernement.

Le Premier ministre Edouard Philippe a confirmé par ailleurs que l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) augmenterait dès 2018, «de façon assez massive». La secrétaire d'Etat en charge du handicap, Sophie Cluzel, a précisé que le calendrier serait annoncé mercredi 20 septembre, lors d'un **comité interministériel du handicap (CIH)** à Matignon.

PARENTALITE

L'UNCCAS publie un guide de soutien a la parentalité



[Télécharger le guide.](#)

L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale publie un guide sur le soutien à la parentalité. Réalisé avec le concours de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), ce document d'une quarantaine de pages met en évidence l'engagement dans cet aspect de la politique familiale des CCAS, qui se revendiquent comme "un des principaux acteurs des dispositifs d'accompagnement de la parentalité".

EDUCATION

Où en est le système scolaire français ?

L'OCDE a publié, le 11 septembre, son édition annuelle des "regards sur l'éducation", qui permet de mettre en exergue les principales caractéristiques de la situation française au regard des autres pays. "Les efforts du gouvernement précédent et de celui-ci vont dans le bon sens car ils mettent l'accent sur le primaire", estime Corinne Heckmann, coordinatrice du rapport. Pour ce qui concerne les mesures du nouveau ministre Jean-Michel Blanquer, l'OCDE regrette le retour à la semaine de quatre jours dans un tiers des communes françaises et estime que le dispositif "Plus de maîtres que de classes" allait "dans le bon sens". Elle juge en revanche "très positive" la décision de plafonner à douze le nombre d'élèves dans les classes de CP et CE1 des quartiers classés REP... [La suite est à lire ici.](#)

Bourses des collèges

Après une expérimentation conduite à la rentrée 2016 dans cinq académies, la rentrée 2017 va connaître la généralisation de la demande de bourse de collège en ligne pour tous les collèges publics. Par ailleurs, les montants des échelons de bourse de collège sont revalorisés de 25 % à compter de la rentrée 2017. [Texte de la circulaire ici en lien](#) (site de l'Education Nationale). [Notice en lien](#).

Aides à la scolarité

Les aides à la scolarité accordées par l'Etat comprennent les bourses nationales et les fonds sociaux. Ces deux dispositifs doivent être mobilisés de la manière la plus efficiente possible pour remplir leur mission d'aide sociale pour les élèves du second degré. La [circulaire du 31 août 2017](#) a pour objet de préciser la finalité des fonds sociaux et leurs priorités d'utilisation, ainsi que leurs modalités de gestion.

PROTECTION DES MAJEURS

Services MJPM et DPF

L'[arrêté du 28 août 2017](#) fixe les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs pour l'exercice 2017.

PERSONNES AGEES

Ehpad, un modèle à dépasser

La "mission flash" lancée à l'Assemblée nationale sur la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) vient de rendre ses conclusions.... Un constat sévère, et de premières propositions qui, estime la mission, devront rapidement déboucher sur des décisions, entre autres s'agissant des normes d'encadrement. "L'Ehpad devient de plus en plus un lieu de soins dans lequel on vit et non plus un lieu de vie dans lequel on soigne."

Des établissements en sous-effectifs, une médicalisation insuffisante et ne respectant même pas les obligations légales, des tarifications « kafkaïennes » et inégalitaires. Des mesures immédiates sont nécessaires, en même temps qu'une vision pour demain. La mission préconise de créer "autre chose", qui soit plus proche de l'unité de soins de longue durée (USLD) pour les prises en charge lourdes, mais qui puisse aussi évoluer vers une "plateforme de services", rapprochant accueil en établissement, structures de répit et aides au maintien à domicile. Un groupe de suivi se réunira dès le 25 septembre. En savoir plus : [le lien vidéo](#).

JEUNESSE

Le Conseil régional des jeunes, c'est parti !



La Région Grand Est lance un [appel à candidatures du 1^{er} au 24 septembre 2017](#) à l'échelle du territoire, afin d'installer dès le 4 novembre prochain le « Conseil Régional des Jeunes du Grand Est » (CRJGE). Le CRJGE s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 29 ans qui souhaitent s'investir dans des actions concrètes et de réflexion sur la citoyenneté et l'engagement politique. Le Conseil Régional des Jeunes du Grand Est se veut représentatif de la jeunesse de l'ensemble territoire. Il sera composé de 72 jeunes, respectant la parité hommes-femmes. Parmi eux figureront des lycéen(ne)s, des apprenti(e)s, des étudiant(e)s, des demandeur(se)s d'emploi et des actifs qui doivent résider au moment de la nomination, sur le territoire du Grand Est. Le mandat est bénévole et d'une durée de deux ans, non renouvelable.

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Christophe Itier, nommé Haut commissaire à l'économie sociale et solidaire

Le [décret du 4 septembre 2017](#) institue un haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale placé auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire. Il précise les missions relevant de sa compétence. Christophe Itier, Haut Commissaire entre en fonction le 18 septembre. [Voir article de La Croix](#).

INTEGRATION

Une mission confiée au député Aurélien Taché

Le député du Val d'Oise (LREM), Aurélien Taché, s'est vu confier une mission en vue de refonder la politique d'intégration : priorité à l'apprentissage du français, accès à l'emploi, au logement et à la culture. Si aucun calendrier n'est encore fixé concernant cette mission, le parlementaire se laisse « quelques mois » pour proposer des solutions concrètes. Concernant la question de l'asile, le président Macron a indiqué sa volonté de réduire à six mois le délai d'instruction des demandes et la fermeté sur les reconduites à la frontière. Des dispositions devront être prévues pour améliorer les retours vers les pays d'origine. Un projet de loi est attendu au premier semestre 2018.



A noter que, dans un arrêt très attendu du 6 septembre 2017, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a validé le mécanisme provisoire de relocalisation obligatoire des demandeurs d'asile. L'instauration de ce mécanisme visait à répondre à la crise migratoire que l'Europe a connu durant l'été 2015 et mieux répartir l'accueil au sein des pays de l'Union Européenne. On sait ainsi que la France, en mars dernier, avait rempli moins de 20% de ses engagements en matière de relocalisation. Pour en savoir plus : [L'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 6 septembre 2017.](#); [Le communiqué de la CJUE du 6 septembre 2017.](#)

SANTE



Le prix des consultations

Les nouvelles cotations des consultations complexes (46 euros) et très complexes (60 euros), instaurées dans la dernière convention médicale et applicables à compter du 1^{er} novembre 2017, sont désormais connues à la faveur d'une [décision de l'UNCAM](#) parue le 12 septembre 2017 au Journal Officiel.

La consultation « complexe » (46 euros) concernera plusieurs pathologies et certains rendez-vous de prévention : prise en charge des enfants en risque avéré d'obésité, soins aux nouveau-nés nécessitant un « suivi spécifique » par le pédiatre, de la naissance à vingt-huit jours, première consultation pour les jeunes filles de 15 à 18 ans pour obtenir une contraception, ou en prévention des maladies sexuellement transmissibles.

La consultation est majorée de 16 euros, soit 62 euros, pour les troubles graves du comportement alimentaire, la tuberculose, l'asthme, les pathologies oculaires graves notamment entrent également dans cette catégorie.

La consultation « très complexe » (60 euros) concernera les malades rénaux chroniques en vue d'une greffe rénale, les malformations congénitales graves, les consultations d'annonce de cancer, les maladies graves du fœtus.

Les visites à domicile sont réévaluées à 70 euros, quand elles concernent certains patients atteints de maladies neuro-dégénératives, comme la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer. Le médecin traitant pourra réaliser cette visite trois fois par an, contre une seule visite annuelle précédemment.

A très bientôt pour une nouvelle édition !